**Une espèce sur huit, animale et végétale, risque de disparaître à brève échéance**

**Extrait de l article de Pierre Le Hir, publié le 6 Mai 2019**

Le rapport mondial de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alerte sur la disparition accélérée de la vie sauvage, sur la Terre comme au fond des océans, qui menace l’humanité.

***C’est un chiffre-choc, propre à frapper les esprits, les consciences et peut-être les cœurs : un million d’espèces animales et végétales – soit une sur huit – risquent de disparaître à brève échéance de la surface de la Terre ou du fond des océans***. Telle est l’alerte, lancée lundi 6 mai, à Paris, à l’adresse des gouvernants et des peuples, par la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Pour engager à l’action plutôt qu’à la résignation, celle-ci veut pourtant garder espoir : éviter le pire est encore possible, à condition de mettre fin à la surexploitation de la nature.

Réunis depuis une semaine à la Maison de l’Unesco, les représentants de 110 pays, sur les 132 que compte cette organisation onusienne, souvent appelée le « GIEC de la biodiversité », ont négocié, terme à terme, avant de l’approuver à l’unanimité selon la règle, un « résumé pour les décideurs », d’une quarantaine de pages. Celui-ci s’appuie sur un rapport exhaustif de plus de 1 700 pages, fruit de trois ans de recensement et d’analyse de données par plusieurs centaines d’experts, sur l’état de la biodiversité mondiale. Le document final traduit donc un consensus, à la fois scientifique et politique, qui lui donne tout son poids.

« La santé des écosystèmes dont nous dépendons, comme toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais, résume le président de l’IPBES, le Britannique Robert Watson. Nous sommes en train d’éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier. » Mais, ajoute-t-il, « il n’est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial ».

**« Les activités humaines menacent d’extinction davantage d’espèces au niveau mondial que jamais auparavant », avertit solennellement l’IPBES, qui fait état d’un taux actuel d’extinction « au moins des dizaines ou des centaines de fois supérieur à ce qu’il a été en moyenne durant les dernières 10 millions d’années ».**

Ce sont ainsi « environ un million d’espèces [qui] sont déjà menacées d’extinction, pour beaucoup dans les prochaines décennies ». Cela, sur un total de 8,1 millions d’espèces animales et végétales, dont 5,9 millions terrestres et 2,2 millions marines, sachant que ces chiffres sont des estimations, puisque seulement 15 % environ du vivant est connu et répertorié. Autrement dit, une espèce sur huit est en danger de mort.

Il faut noter qu’à eux seuls les insectes représentent plus des deux tiers de l’ensemble des espèces (5,5 millions) et que 10 % d’entre elles sont jugées menacées. Le taux est donc plus élevé pour le reste de la faune et de la flore sauvage. Sur les 97 000 espèces évaluées avec précision par l’Union internationale pour la conservation de la nature, un quart sont en réalité en « liste rouge », c’est-à-dire en danger de disparition.

Chez les vertébrés, c’est le cas de 25 % des mammifères (et 39 % des mammifères marins), 41 % des amphibiens, 19 % des reptiles, 13 % des oiseaux, 7 % des poissons, 31 % des raies et requins. Parmi les invertébrés, 33 % des récifs coralliens, 27 % des crustacés, 7 % des gastéropodes, 15 % des libellules sont dans la même situation. Dans le règne végétal, les taux s’échelonnent entre 16 % et 63 % selon les groupes taxonomiques avec, par exemple, un risque de 34 % pour les conifères.

Et la machine à broyer le vivant s’emballe : si rien n’est fait pour l’arrêter, les experts annoncent « une nouvelle accélération du rythme mondial d’extinction ».

Dans une formule saisissante qui n’a pas été reprise dans le résumé pour les décideurs, le rapport scientifique précise que, d’ores et déjà, plus d’un demi-million d’espèces terrestres peuvent être considérées comme des « espèces mortes ambulantes » si leurs habitats ne sont pas restaurés. Car telle est la principale cause de cet effondrement : 75 % des milieux terrestres sont « altérés de façon significative », 66 % des milieux marins subissent « de plus en plus d’impacts cumulatifs », et plus de 85 % des zones humides « ont été perdues ».

L’un des intérêts du rapport est de hiérarchiser les facteurs de la perte de biodiversité, tous imputables aux activités humaines. En tête (30 % des impacts) arrive le changement d’usage des milieux naturels. En clair, la destruction et la fragmentation des habitats, dues en très grande partie à la déforestation au profit des cultures agricoles, des plantations de palmiers à huile ou de l’élevage du bétail – le couvert forestier mondial a reculé d’un tiers par rapport à la période préindustrielle –, mais aussi à l’extraction minière, aux grands barrages hydrauliques, aux routes ou à l’étalement urbain.

S’y ajoute (pour 23 %) l’exploitation des ressources naturelles – chasse, pêche, coupes de bois… – ou plutôt leur surexploitation, souvent par des pratiques illégales. Arrivent ensuite, à égalité (14 %), le changement climatique et les pollutions de toutes sortes, des sols, des eaux et de l’air, en particulier par les pesticides, par les déchets industriels (entre 300 et 400 millions de tonnes de métaux lourds, solvants, boues toxiques sont déversées chaque année dans les milieux aquatiques) et par le plastique, dont le volume a été multiplié par dix dans les océans depuis 1980.

Les espèces invasives, dont la dissémination est favorisée par le commerce mondial, constituent la dernière des grandes menaces (11 %), d’autres perturbations comme le tourisme jouant pour l’instant un moindre rôle.

Alors que le réchauffement n’était jusqu’alors considéré que comme un facteur aggravant, il est donc aujourd’hui reconnu comme un déterminant majeur. Et les chercheurs estiment qu’il constitue un « risque croissant ».

**Des « contributions aux peuples » irremplaçables**
En même temps que le tissu du vivant, ce sont aussi « les contributions de la nature aux populations, vitales pour l’existence humaine et la bonne qualité de vie », qui s’amenuisent dramatiquement, mettent en garde les experts. « Ces contributions forment le plus important “filet de sécurité” pour la survie de l’humanité, selon l’Argentine Sandra Diaz, qui a coprésidé l’évaluation de l’IPBES. Mais ce filet a été étiré jusqu’à son point de rupture. »

Plus de deux milliards de personnes dépendent aujourd’hui du bois pour leurs besoins énergétiques, et plus de quatre milliards se soignent par des médecines naturelles. Plus de 75 % des cultures alimentaires, notamment de fruits et légumes, reposent sur la pollinisation. Et les milieux naturels, océans, sols et forêts, absorbent 60 % des émissions de gaz à effet de serre d’origine anthropique. Les écosystèmes sont également indispensables à la qualité de l’air, de l’eau et des terres.

A ces contributions matérielles s’en adjoignent d’autres, plus difficiles à quantifier, d’ordre culturel. La nature est une source « d’inspiration et d’apprentissage, d’expériences physiques et psychologiques » et, plus largement, « d’identité ».

A cet égard, le rapport accorde une large place aux peuples autochtones et aux communautés locales. Ils sont aujourd’hui les gardiens d’au moins un quart des terres de la planète – qu’ils en aient la propriété foncière ou qu’ils les gèrent –, et de plus d’un tiers des territoires encore peu dénaturés par les activités humaines. Mais ce patrimoine est aussi le plus menacé par la prédation croissante de ressources naturelles.

De ce fait, les parties du monde qui subiront le plus des « effets négatifs importants » abritent « de grandes concentrations de peuples autochtones et beaucoup des communautés les plus pauvres ». Les régions tropicales sont ainsi les plus exposées au déclin de leur biodiversité, sous l’effet conjugué du changement climatique, de l’exploitation agricole des terres et du prélèvement de ressources halieutiques.

**Les objectifs de développement durable compromis**

D’ores et déjà, il est clair que la plupart des objectifs que la communauté internationale s’était fixés en 2010, lors de la conférence de la Convention sur la diversité biologique d’Aichi, au Japon, ne seront pas atteints. Il s’agissait notamment de faire en sorte que, d’ici à 2020, « le rythme d’appauvrissement de tous les habitats naturels [soit] réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro », et que « l’état de conservation des espèces menacées [soit] amélioré ». A l’exception du développement d’aires marines et terrestres protégées, pour lesquelles les avancées sont réelles, la situation n’a fait en réalité que se dégrader.

Mais le rapport souligne que si elle se poursuit, la tendance actuelle va également « saper les progrès » nécessaires aux « objectifs de développement durable » des Nations unies pour 2030. Cela, qu’il s’agisse de la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde, ou de l’accès à de l’eau propre et à la santé.

Dans une approche très « altermondialiste », l’IPBES met ainsi en cause un modèle de consommation insoutenable. Au cours du demi-siècle écoulé, la production agricole mondiale a triplé et celle de bois brut a augmenté de 45 %, tandis que le commerce international a été multiplié par dix. Cette pression accrue s’explique en grande partie par la hausse de la population mondiale. Mais, depuis 1980, la consommation moyenne par habitant de ressources naturelles (produits animaux et végétaux, combustibles fossiles, minerais, matériaux de construction) a progressé de 15 % avec, bien sûr, de très fortes disparités entre pays riches et pauvres.

La raréfaction des biens tirés de la nature et leur inégale répartition « alimentent l’instabilité sociale et les conflits », préviennent les auteurs qui avancent le chiffre de « plus de 2 500 conflits en cours » pour l’accès aux ressources fossiles, à l’eau, à la nourriture ou aux terres.

**« Changer en profondeur » l’usage de la nature**

La perte du « patrimoine commun » que constitue la biodiversité est-elle alors inéluctable ? Elle peut encore être enrayée, assurent les chercheurs. Ceux-ci ont exploré différents scénarios à l’horizon 2050, en combinant paramètres socio-économiques et climatiques. Dans la plupart des projections, la détérioration se poursuit ou s’aggrave, sauf dans le cas d’un « changement en profondeur » de notre usage de la nature. Ce qui suppose une moindre pression sur les terres pour les besoins énergétiques et alimentaires – en particulier en protéines animales –, une croissance démographique « faible ou modérée », ainsi qu’une « atténuation » du changement climatique.

« Nos scénarios montrent qu’il est possible de changer de trajectoire, si nous agissons très rapidement sur notre modèle de consommation, à l’échelle aussi bien individuelle que planétaire », explique Yunne-Jai Shin, chercheuse en écologie marine à l’Institut de recherche pour le développement, qui a coordonné ce chapitre.

L’IPBES met en avant la nécessité de « réformes fondamentales des systèmes financier et économique mondiaux », au profit d’une « économie durable ». Et souligne notamment la nocivité des subventions accordées aux entreprises de pêche, à l’agriculture intensive, à l’élevage du bétail, à l’exploitation forestière ou à l’extraction de minerais et de combustibles fossiles.

C’est dans la partie consacrée aux solutions concrètes que le rapport est le moins précis, en s’abstenant de préconisations chiffrées que les Etats auraient pu juger trop prescriptives. Il liste des « leviers » d’action, comme des « incitations à la responsabilité environnementale et l’élimination des incitations nocives », des « mesures préventives dans les institutions et les entreprises pour éviter la détérioration de la nature, la limiter ou y remédier », assorties d’un « suivi des résultats », ou le « renforcement » des lois et politiques environnementales. Il appelle aussi à une « coopération internationale accrue ».

Il préconise de « reconnaître le savoir, les innovations et pratiques, les institutions et les valeurs des peuples autochtones » – la mention de leurs « droits », présente dans une version antérieure du résumé, a disparu de cette phrase – et de « s’attaquer à la pauvreté et aux inégalités » pour assurer un développement « soutenable ». Il prône encore la promotion d’une agriculture, d’une pêche, plus vertueuses.

Mais l’IPBES ne définit pas d’objectif aussi clair et mesurable que celui qui, dans le domaine du climat, vise à ne pas dépasser 2 °C – et si possible 1,5 °C – de réchauffement. Telle sera la tâche des Etats qui se retrouveront, fin 2020, à Kunming, en Chine, pour la 15e conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique.

« Nous arrivons à un point de bascule. Une prise de conscience des enjeux de la biodiversité est en train de se faire jour, comme cela a été le cas auparavant pour le climat, confiait, dimanche, la secrétaire exécutive de l’IPBES, Anne Larigauderie, qui venait de présenter les conclusions du rapport au G7 de l’environnement, réuni à Metz. Elle doit maintenant se diffuser à tous les niveaux, chez les responsables politiques comme dans les entreprises et chez les citoyens, dans tous les secteurs d’activité. » Tel est précisément le sens de l’alerte rouge des scientifiques.

Pierre Le Hir
Le 6 mai 2019 à 11h18